


LES PARLEMENTAIRES SORTANTS vont empocher 14 millions d'euros

 Le PTB souhaite que les députés sortants touchent le chômage plutôt que des indemnités parlementaires.

► Au soir des élections, plusieurs dizaines de députés sortants, candidats sur les listes, ont dû faire la grimace au moment de voir s'afficher leurs scores personnels. Pour beaucoup, ce fut la douche froide. Et si certains avaient décidé de ne pas se représenter, une flopée d'autres se sont vu indiquer la porte de sortie. Au total, ce sont 67 députés qui vont définitivement quitter l'hémicycle fédéral.

Pas forcément avec dépit: lorsqu'ils quittent leur fonction, les parlementaires ont droit à une indemnité de départ dont le montant est défini sur base d'un calcul relativement simple: deux mois de salaire par année d'ancienneté. Ainsi, un député arrivé en 2009 a droit à 20 mois de salaire. Soit 194 840 € brut.

Si le montant maximal a été réduit de moitié en 2014, les députés ayant intégré l'hémicycle avant 2014 peuvent bénéficier de l'ancien régime. Soit 48 mois d'indemnités maximum. Les autres bénéficieront d'indemni-

tés étalées sur 4 à 24 mois.

Au final, les députés fédéraux sortants toucheront un peu plus de 14 millions d'euros cumulés. C'est en tout cas ce qu'a calculé le PTB, qui préconise l'abolition du système. D'autant que ces frais pourraient devenir un problème: la Chambre des représentants n'a budgété que 4 millions d'euros pour ces dépenses. "Le premier constat que l'on peut faire, c'est que certaines sommes sont énormes!", déplore Germain Mugemangango, porte-parole francophone du PTB. "Pour certains, on arrive à plus de 450 000 €. Ce n'est pas normal de toucher de telles sommes. Nous sommes donc totalement opposés au maintien de ces indemnités parlementaires."

"Il faut mettre fin à ces privilèges, surtout quand on sait que notre pays dispose du régime de primes de départ le plus avantageux d'Europe occidentale. Les députés doivent être traités comme des individus comme les autres, en touchant ainsi le chômage à la fin de

leur mandat et non une indemnité aussi élevée", fustige Germain Mugemangango.

SOUS LA PRÉSIDENTIE de Siegfried Bracke (N-VA), la Chambre des représentants n'a même pas prévu 3,7 millions d'euros. "Nous devons tout simplement abolir ce système", déclare Peter Mertens,

président du PTB et député fédéral. "Ce genre de privilèges est indéfendable vis-à-vis du peuple. J'espère que les résultats des élections l'ont enfin montré clairement."

Les députés de longue date sont, eux, particulièrement coûteux pour les contribuables, avec une indemnité pouvant atteindre jusqu'à 468 000 €.

Mais certains peuvent également opter pour leur pension et donc renoncer à l'indemnité de départ. C'est le cas d'Eric Van Rompuy (CD&V), Dirk Van der Maelen (SPA), Laurette Onkelinx et Michel Corthouts (PS), Marcel Cheron (Ecolo) et Olivier Maingain (Défi).

L. J. avec AdM